

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 17 juin 2019 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Denis STOLF, maire de Tréveray, président,
- M. Jean-Michel FEUILLET, conseiller départemental de la Haute-Marne, vice-président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Dany EDOT, suppléant de M. ANTOINE, maire de Bure,
- M. Didier POIROT, suppléant de M. MARTIN, maire de Gondrecourt,
- M. Henri FRANÇOIS, commune de Saudron,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Bernard BILLARD, représentant M. le Préfet de la Meuse,
- M. David MAZOYER et Mme Martine HURAUT, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Laetitia COLON et Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient représentés :

- Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, conseillère départementale de la Haute-Marne,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Yves THERIN, MEDEF.

Etaient excusés :

- M. Franck MENONVILLE, sénateur de la Meuse,
- M. Gérard ABBAS, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
- M. Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville,
- Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Pierre SUCK, commune de Lézeville,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Jean-Michel FERAT, ASN.



1) Approbation du PV du CA du 18 mars 2019

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mars 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Etat de référence sanitaire

M. STOLF rappelle la démarche présentée lors du CA de mars et l'AG de mai pour la mise en place de l'état de référence sanitaire. Elle prévoit des prestations de Santé Publique France et de l'Observatoire Régional de Santé (ORS) du Grand Est, coordonnées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Grand Est, qui sont définies dans des conventions liant ces partenaires et garantissant les financements. Dans ce montage, le coût restant à la charge du CLIS correspond à 20 % du montant d'une part de la prestation de l'ORS, qui serait comprise dans une fourchette de 60 000 à 90 000 €.

Dans ces conditions, compte-tenu des compétences spécifiques des organismes concernés, de leur implication dans le groupe de travail ayant réalisé la note de cadrage, et le coût estimé de la participation du CLIS (inférieur à 20 000 €), M. STOLF propose de ne pas tenir compte de l'article 5 du règlement intérieur du CLIS prévoyant une mise en concurrence simple pour les dépenses allant de 2 000 à 20 000 €. Les membres du CA approuvent cette proposition à l'unanimité.

Il est précisé que cet engagement du CLIS ne concerne que la réalisation de l'état de référence sanitaire, le suivi devant faire l'objet d'un autre montage financier. Sur ce point, il est envisagé une période de 4 ans entre chaque « photographie », mais cela sera soumis au conseil scientifique qui doit être mis en place au second semestre. Pour M. OLLIVIER, il paraît nécessaire que l'Etat garantisse le financement du suivi sur le long terme.

3) Projet de Lettre du CLIS

M. JAQUET signale que la version du prochain numéro, qui porte sur l'aspect sanitaire, a été transmise aux partenaires du CLIS (ARS, Santé Publique France, IRSN), et que leurs observations ont été intégrées.

M. STOLF indique que l'éditorial sera enregistré après la réunion du débat public sur le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR) qui se tient à Bar le Duc le 20 juin.



Il est rappelé que cette Lettre sera diffusée selon la nouvelle formule (membres du CLIS, abonnés, maires des deux départements, médiathèques et bibliothèques, présidents de CLI), ainsi qu'aux 700 foyers des communes concernées par la prochaine remise commentée effectuée par La Poste pour le compte du CLIS (soit en tout près de 3 000 exemplaires). Elle sera également annoncée par voie de presse. A la demande de M. FEUILLET, des exemplaires seront adressés aux Présidents des Conseils Départementaux 55 et 52 et du Conseil Régional Grand Est.

M. JAQUET signale que le prochain numéro de la Lettre, prévu pour cet automne, portera sur les conclusions du débat public sur le PNGMDR.

4) Débat public sur le PNGMDR

M. STOLF confirme l'accord de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) pour une intervention du Président du CLIS lors de la réunion du 20 juin à Bar le Duc, qui porte sur les alternatives au stockage. En réponse à M. FEUILLET, il est précisé que la solution alternative d'entreposage pérenne est bien envisagée comme un entreposage centralisé.

Il présente le projet de cahier d'acteur, qui s'articule autour des thèmes retenus par la CPDP (alternatives au stockage, gouvernance, coût, santé-environnement, retraitement, transports). Il est proposé d'ajouter un point sur la question du seuil de libération pour les déchets très faiblement radioactifs. Les membres du CA approuvent cette proposition.

M. OLLIVIER souhaite qu'une large information soit faite sur la dangerosité des différents types de déchets.

5) Questions diverses

- M. STOLF informe les membres du CA que la prochaine réunion du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sûreté Nucléaire aura lieu à Paris le 27 juin, avec un point sur les processus d'information et de consultation du public sur le projet de stockage et l'audition de M. MOUROU, sur son projet de laser. Le groupe de travail chargé de suivre l'étude d'impact se réunira le même jour à 18h30 dans les locaux de l'ANDRA à Saudron.

- La visite des installations de la SOCODEI à Saint-Dizier est prévue le 8 juillet à partir de 17h30. Il est encore possible de s'y inscrire.



- La journée Portes Ouvertes de l'ANDRA se déroulera le 15 septembre. Comme chaque année, les membres du CA seront consultés sur la participation du CLIS.

A Bure, le 30/09/19

Le Président,



Denis STOLF

Le Vice-Président,



Jean-Michel FEUILLET

